

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de l'Orantal

Registre 1874 N° 5

SIGNALEMENT.

L Sieur Chamagirand  
Pierre  
natif de St. manet  
demeurant à id  
allant à Madrid Espagne  
âgé de 19 ans, taille d'un mètre  
166 centimètres  
cheveux chat front ordinaire  
sourcils id yeux gris  
nez moyen bouche moyenne  
barbe naissante menton rond  
visage rose teint ordinaire

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 29 septembre 1874.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Chamagirand



Le Maire de la Commune de M. Marmet  
russigne, sur la demande du sieur  
Pierre Clamagran, né et domicilié au  
lieu de Pourquié dite commune de M. Marmet  
Considérant que ledit Clamagran est autorisé par son père  
que le dit Clamagran est dans l'intention  
de se rendre en Espagne et qu'il n'existe  
aucun motif de nature à lui faire refuser  
le passe-port qui lui est nécessaire pour  
accomplir le voyage qu'il projette, dans  
des conditions légales, est d'avis que le  
passe-port qu'il sollicite lui soit délivré.

Signelement

Age de 18 ans, taille d'un mètre 76<sup>c</sup>, cheveux  
châtains, front ordinaire, sourcils châtains,  
yeux gris, nez moyen, bouche moyenne,  
barb. naissantes, menton rond, visage ovale,  
teint ordinaire.

M. Marmet, le 29 Janvier 1874

Le Maire,

L. G. Cabre

